



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Note précisant les teneurs maximales en anhydride sulfureux (en mg/l) autorisées en agriculture biologique par couleur et en fonction de la teneur en sucres fermentescibles (G+F (en g/l))

**Annexe V, partie D du Règlement (UE) n° 2021/1165
Annexe I, partie B du règlement délégué (UE) 2019/934**

Teneur en sucre fermentescibles (G+F)	Vins Rouges	Vins Blancs et Rosés	Vins de liqueur	Vins mousseux	Vins mousseux de qualité
G+F < 2 g/l	100 mg/l	150 mg/l	120 mg/l	205mg/l	155mg/l
2 g/l < G+F < 5 g/l	120 mg/l	170 mg/l			
G+F > 5 g/l	170 mg/l	220 mg/l	170 mg/l		
Vins blancs à appellation d'origine ou à IGP dont le SO2 max autorisé = 300 mg/l	-	270 mg/l	-		
Vins blancs à appellation d'origine ou IGP dont le SO2 max autorisé = 400 mg/l	-	370 mg/l	-		

**Rappel du considérant (8) du Règlement (UE) n° 203-2012 :*

«.../... les producteurs de vin biologique de l'Union parviennent déjà à réduire la teneur en anhydride sulfureux des vins produits à partir de raisins biologiques par rapport à la teneur maximale en anhydride sulfureux autorisée pour les vins non biologiques. Il convient donc d'établir une teneur maximale en anhydride sulfureux spécifique pour les vins biologiques, qui devrait être inférieure à la teneur autorisée pour les vins non biologiques. Les quantités nécessaires d'anhydride sulfureux dépendent des différentes catégories de vins ainsi que de certaines caractéristiques intrinsèques du vin, notamment sa teneur en sucre dont il y a lieu de tenir compte pour établir la teneur maximale en anhydride sulfureux spécifique pour les vins biologiques. Néanmoins, il peut arriver, en raison de conditions climatiques exceptionnelles, que certaines régions viticoles se heurtent à des difficultés rendant nécessaire l'utilisation de quantités supplémentaires de sulfites pour l'élaboration du vin, de manière à garantir la stabilité du produit final obtenu l'année concernée. Il y a donc lieu d'autoriser l'augmentation de la teneur maximale en anhydride sulfureux lorsque ces conditions sont réunies.